

Monsieur et Madame Pierre-Nicolas LURATI
48, rue des Jonquilles
74930 REIGNIER



Reignier, le 5 novembre 2024

Objet : Enquête publique concernant la modification N°3 du PLU – Secteur Gare Reignier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires de la parcelle 1079, au 48 rue des Jonquilles et venons d'y emménager après deux années de travaux.

Le 12 octobre dernier, nous prenions connaissance de l'enquête publique concernant la modification N°3 du PLU-OAP secteur gare lors d'une réunion en présence de Monsieur le Maire, Lucas Pugin. Projet qui prévoit de changer les axes de circulation dans notre quartier ainsi que la création de nouvelles voies.

Il y a presque trois ans, nous avons eu un réel coup de cœur pour ce coin de verdure. Avec trois enfants, nous avons eu la chance de trouver un environnement calme où il est encore possible de jouer sans s'inquiéter de la circulation, notre propriété se situant au bout d'une impasse.

Avant d'acheter, nous nous étions renseignés en mairie afin de connaître l'avenir de l'emplacement Deturche qui se situe en face de chez nous. Il était alors simplement question d'un immeuble Rez + 2.

Mais le projet prévoit désormais le **changement des axes de circulation** rue des Jonquilles ainsi que rue de la Pelle et la création de nouveaux axes dont l'un se situe sur notre parcelle et celle de Madame Vachoux, une voie à sens unique partant de la rue de la Pelle et sortant rue des Jonquilles voire rue de Bellecombe en face de la gare.

MAIRIE DE REIGNIER, 69100
1. Sur cette partie concernée se trouvent des arbres fruitiers dont un cerisier de plusieurs décennies. Ces arbres abritent de nombreuses espèces d'animaux et insectes qui doivent être protégés afin de préserver l'environnement.



D'autre part, avec le changement climatique, les pluies de plus en plus importantes, et l'imperméabilisation des sols qui découlerait de la suppression de ces espaces verts, accentueraient considérablement les phénomènes de ruissellement et d'inondations.



2. Par ailleurs, le projet induirait une **forte concentration de véhicules** et donc du **trafic** et de la **pollution** autant sonore que de l'air sur une seule et unique voie.

Alors que précédemment, le trafic était réparti sur au moins 4 axes différents, les différentes rues de la Gare (dont celle de la Copropriété "les Saronides"), rue de la Pelle ainsi que rue des Jonquilles.

Nos enfants et de nombreux piétons ont la chance de pouvoir se rendre à pied à la gare et aux écoles en empruntant un trajet calme et sécurisé, avec peu de circulation. Il est important de préserver cette sécurité, qui serait menacée par une augmentation du trafic automobile.

Quant au projet concernant l'emplacement Deturche, il prévoit de faire potentiellement **entrer et sortir les habitants** de cette nouvelle construction, quelle qu'elle soit, par la rue des Jonquilles. Cela induirait également une augmentation du trafic ainsi que des nuisances et des risques associés. Ce point a été discuté lors des différentes réunions avec Monsieur le Maire et il a été proposé de déplacer les entrées et sorties rue de Bellecombe en face de la gare ce qui éviterait une forte augmentation du trafic dans notre quartier.

Finalement, il est à prévoir une **augmentation significative du trafic au croisement** de la rue de Bellecombe et de la rue de la gare, près de l'Hôtel La Tour d'Ivoire, notamment pour les usagers se dirigeant vers Reignier ou la Roche-sur-Foron. La visibilité réduite à ce carrefour, déjà problématique, pourrait être encore aggravée par cette hausse du trafic, augmentant ainsi les risques pour la sécurité des automobilistes et des piétons.

En conclusion, nous nous opposons aux propositions et conclusion de l'étude sur la mobilité de la modification n°3 du PLU et vous informons que cette dernière est également rejetée par un large nombre de riverains du secteur de la gare.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce dossier et des conséquences négatives induites par ce projet de mobilité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame Lurati Pierre-Nicolas et Elisabeth

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive name, possibly 'Y. Lurati'. The signature on the right is a more compact, circular scribble, possibly 'E. Lurati'.